



Ministère chargé des Transports

Licence n° 2023/32/0000175

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) ACTIVITES DE RECYCLAGE ET DE FORMULATION - ARF

22 RUE JEAN MESSENGER
59330 SAINT-REMY-DU-NORD

n° SIREN 328999362

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières : _____

La présente licence est valable du 01/01/2023 au 30/03/2028

Délivrée à LILLE(FRANCE)

le 11/01/2023

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
HAUTS-DE-FRANCE

Pour le Préfet et par délégation(2)
Le Chef du Pôle Régulation et
Contrôle des Transports
Pascal DE SAINT VAAST

Adjointe au chef du pôle Régulation
et Contrôle des Transports

Elvire CANLERS

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.
(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.